

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

Du 09 avril 2019

CONVOCATION du 04 avril 2019

L'an deux mil dix neuf, le 09 avril à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, DAUGIERAS Claire.

Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel.

Absents excusés : Madame SUEUR Pierrette a donné procuration à Madame GISSOUT Florence, Monsieur PREVOST Philippe a donné procuration à Monsieur REVERDEL Dominique, Monsieur BRAUD Alexis a donné procuration à Madame PEYRAT Lucienne.

Absente : Madame RICHARD Carine.

Délibération vote des trois taxes :

Comme les années passées le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour, de maintenir les taux des trois taxes à savoir :

- taxe d'habitation : 15,66 %
 - taxe sur le foncier bâti : 22,61 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 85,40 %
- Une délibération sera prise

Délibération vote du compte de gestion :

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion est la tenue des comptes de la Commune en trésorerie. Après s'être fait présenter le budget 2018 qui s'élevait à 261 518,59 € en fonctionnement et à 101 519,01 € en investissement et la décision modificative, considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 9 voix pour le compte de gestion. Une délibération sera prise.

Délibération sur le compte administratif :

Madame le Maire quitte la pièce et Madame PEYRAT Lucienne présente le compte administratif ci-dessous :

- Résultat de l'exercice de fonctionnement (216 800,77 € - 187 474,28 €)	29 236,49 €
- Résultat antérieur reporté de fonctionnement	52 045,60 €

- Résultat de l'exercice d'investissement (74 238,46 € – 75451,93 €)	- 1 123,47 €
- Résultat antérieur reporté d'investissement	- 10 468,33 €

- Résultat de clôture	- 11 591,80 €
- Restes à réaliser dépenses d'investissement	- 3 679,96 €

- Besoin en financement 1068	15 271,76 €
- Excédent à reporter en fonctionnement	66 100,33 €

Le compte administratif est approuvé à 8 voix pour et une délibération sera prise.

Madame le Maire réintègre la salle.

Délibération affectation de résultat :

L'affectation de résultat au 1068 (15 271,76€), comme exposé ci-dessus, est approuvée à 9 voix pour, une délibération sera prise.

Délibération vote du budget :

L'assemblée passe en revue les propositions de crédits des sections de fonctionnement et d'investissement tant en recettes qu'en dépenses. Le budget s'élève à 284 606,33 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 174 600,79 € en recettes et dépenses d'investissement. Le budget 2019 est approuvé à 9 voix pour. Une délibération sera prise.

Cabane de jardin :

Madame le Maire présente différentes cabanes de jardin bois ou métal pour le logement mairie. Le Conseil Municipal choisit le modèle « AMBERG » à 1 100 € (7,39 m²) à 9 voix pour. Cette dépense sera inscrite au F.D.A.E.C .

Infos diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil que, suite au vote du budget du S.I.R.P, la participation de la commune baisse de 204,27 €.
- La cérémonie du 08 mai se déroulera à 11 heures au monument.
- Il faut songer à préparer le dossier pour le F.D.A.E.C : nous pourrions y inscrire les routes, l'assainissement, l'adressage et l'achat de la cabane de jardin.

Questions diverses :

● Transfert de compétence eau et assainissement : la loi du 03 août 2018 prévoit de transférer la compétence eau et assainissement aux communautés de communes . Toutefois elle stipule aussi que les communes qui n'ont pas transféré ces compétences, à titre facultatif ou optionnel, au 03 août 2018 peuvent reporter le transfert au 1^{er} janvier 2026. Le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de l'est libournais ainsi que la CDC nous demande donc de délibérer dans ce sens. Le Conseil Municipal approuve ce report à l'unanimité et la délibération sera prise.

● Défibrillateur : Aquicardia est revenu vers nous pour nous proposer la réparation du châssis . Pour rappel, l'année dernière le Conseil Municipal a refusé cette réparation car jugée trop chère (et cela ne gêne en rien le fonctionnement du défibrillateur). Aquicardia fait donc une nouvelle proposition 100 € moins chère. Le Conseil Municipal estime que c'est toujours trop et le refuse à 9 voix pour.

● Devis cloches : La société A.C.H est venue faire la révision annuelle des cloches. Elle fait remonter que le battant est à recharger . Elle fait une proposition à 626,40 €. Le Conseil Municipal trouve ce devis trop cher et le refuse à 9 voix pour.

● Concernant les cloisons amovibles évoquées lors du dernier conseil, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter des claustras et de faire rajouter des pieds par le cantonnier, le coût serait ainsi divisé par quatre environ.

Le Conseil Municipal trouve que c'est une excellente idée à condition de prendre des claustras de bonne qualité qui pourront éventuellement être peint.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE
MADRID CLAUDINE